



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2024/1-8

Nombre de membres :		Le lundi 12 février à 14 H 30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, président.
- en exercice	20	
- présents	13	
- pour	13	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Madame Béatrice ALLOSIA + Monsieur Joël BONNAFFOUX + Monsieur Marcel CANNAT + Madame Corinne CHANFRAY + Madame Elisabeth CLAUZIER + Madame Evelyne COLONNA + Monsieur Jean-Marc DUPRAT + Monsieur Christian DURAND + Monsieur Christian HUBAUD + Monsieur Vincent MEDILI + Monsieur Juan MORENO + Madame Ginette MOSTACHI + Madame Françoise PINET

* * * * *

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) dans ses parties législatives et réglementaires relatives aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

VU la loi n° 2016-2017 du 27 décembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU le rapport n° 2024/1-8 du Président du conseil d'administration ;

VU l'avis favorable du CATSIS réuni le 6 février 2024 ;

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

► arrêtent la déclinaison pour l'exercice 2024 de l'acquisition en matériel roulant, pour un montant de financement prévisionnel de 1 536 057 €, comme suit :

	2024
VLHR « Pick Up »	2
Voiture légère type utilitaire/interventions diverses	2 à 3
CCF pacte capacitaire	2
CCGC	1
VTPM	2
Aménagement de véhicule type VTPM	3 à 5

Et les grosses réparations.

► autorisent le président ou son délégué à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre relative à l'acquisition des matériels décrits ;

- ▶ informent que le Tribunal Administratif de MARSEILLE peut être saisi :
 - par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification ;
 - par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme,

Le président,


Marcel CANNAT

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en

Préfecture le : **23 FEV. 2024**

et de la publication-notification

le : **23 FEV. 2024**

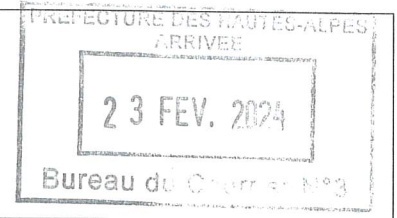
Pour le président du conseil d'administration
et par délégation
Le directeur départemental adjoint,


Colonel Jean-Yves BROECKER

Séance du Conseil d'Administration du Service Départemental
d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes
le 12 février 2024

Délibération n° 2024/1-8

OBJET : Acquisition 2024 pour le matériel roulant.



Exposé des motifs

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Hautes-Alpes dispose actuellement d'un parc de véhicules de transport permettant la réalisation au quotidien des missions de secours, mais également des missions fonctionnelles (formation, services techniques, ...).

Composé de différents types d'engins (véhicules légers, véhicules de transport de personnels, véhicules d'interventions diverses, ...), ce parc nécessite d'être adapté afin d'accompagner la mise en œuvre du dispositif de complément d'effectifs qui doit, à terme, diminuer la pression opérationnelle et la mobilisation en personnel de certains centres de secours en tension d'effectifs.

Eu égard à l'atypisme des dernières années pour raisons de pandémie, du conflit en Ukraine, de la crise énergétique, les délais de livraison des matériels roulants ont été fortement impactés et entraînent un vieillissement du parc. A titre d'exemple, nous réceptionnerons au cours du printemps prochain, les deux CCFL ainsi que le CCGC commandés au printemps 2022.

A ce jour, la livraison d'un véhicule de type poids-lourd interviendra en moyenne 24 mois après l'émission du bon de commande.

Pour 2024, le financement du matériel roulant est inscrit au budget primitif à hauteur de 1 536 057 €.

Il est proposé la déclinaison suivante pour l'exercice budgétaire 2024 :

	2024
VLHR « Pick Up »	2
Voiture légère type utilitaire/interventions diverses	2 à 3
CCF pacte capacitaire	2
CCGC	1
VTPM	2
Aménagement de véhicule type VTPM	3 à 5

Et les grosses réparations.

* * * * *